

**Procès-verbal de la séance du Conseil de l'Université du  
Jeudi 26 novembre 2020, 16h15, en ligne**

---

**Présidence :**

M. Marc-Olivier Boldi (CI – HEC)

**Secrétariat :**

Mme Ariane Morin (Prof. – FDCA),  
suppléée par M. Lorenzo Tomasin (Prof. – Lettres) sur les points 6 et 7 de l'ordre du jour.

**Direction :**

Mme Nouria Hernandez, Rectrice  
M. François Bussy, Vice-recteur  
M. Martial Pasquier, Vice-recteur  
M. Gorgio Zanetti, Vice-recteur  
Marc de Perrot

**Excusé.e.s**

M. Benoit Frund, Vice-recteur  
Mme Deborah Philippe, Vice-rectrice

**Doyens :**

M. Jean-Philippe Bonardi, HEC  
M. Dave Lüthi, LETTRES  
Mme Marie Santiago Delefosse, SSP

**Membres présent-e-s :**

Mesdames Sandra Félix, Ariane Morin, Sarah Novet, Claudia Mignot Bechikh, Valentine Robert, Olivia Edelman, Farinaz Fassa Recrosio, Daniela Jopp, Sabrina Failo, Stéphanie Grand, Marine Antille, Estelle Doudet

Messieurs Olivier Bauer, Stefano Torres, Brian Favre, Nicolas Sacroug, Lucas Klotz, Laurent Le Forestier, Lorenzo Tomasin, Farinaz Fassa Recrosio, Marc Perrenoud, Bernard Voutat, Xavier Castaner, Julian Marewski, Navid Samadi, Pascal St-Amour, Romain Götz, Jean Ruegg, Blaise Genton, Laurent Keller, Olivier Phan, Julien Puyal, Jean-Philippe Armenti, Christian Widmann, Daniel Rod

---



## Ordre du jour

1. Accueil et bienvenue du Président
2. Formalités
  - Désignation des scrutateurs·trices
  - Adoption de l'ordre du jour
  - Adoption du procès-verbal de la séance du 29.10.2020 (annexe)
3. Communications de la direction dont présentation du budget révisé 2021 (annexe).
  - a. Présentation du Vice-Recteur M. Martial Pasquier
  - b. Commentaires de la Commission des finances et de gestion
  - c. Discussion et questions du Conseil.
4. Communication de la Commission Législative sur l'avancement de ses travaux concernant la motion relative à la directive 0.17 et l'avis de droit de la DGES sur le huis clos.
5. Actualisation de la signalétique « Covid » sur l'ensemble du campus.
6. Interpellation du 14 septembre 2020 visant à éclaircir comment la LUL et le RLUL ont été respectées à propos des enseignements interdisciplinaires du HUB Entrepreneuriat et Innovation (annexe).
7. Motion subsidiaire du 14 septembre 2020 sommant la Direction d'inscrire tous les enseignements du Hub Entrepreneuriat et Innovation dans la légalité (annexe).
8. Divers et interpellations.

---

### 1. Accueil et bienvenue

Le président du Conseil de l'Université Marc-Olivier Boldi accueille les personnes présentes.

### 2. Formalités

**Mode de vote :** le CU accepte tacitement que le vote ait lieu en mode « sondage » (outil de sondage de Zoom).

**Adoption de l'ordre du jour :** l'ordre du jour est adopté par 31 oui, 0 non et 1 abstention.

**Adoption du PV de la séance du 29 octobre 2020 :** ce PV est adopté par 32 oui, 0 non et 3 abstentions.



### 3. Communications de la Direction

#### Révision du RLUL

Le vice-recteur Gorgio Zanetti informe le CU que le Conseil d'Etat a adopté la révision partielle du RLUL le 11 novembre 2020. Le RLUL ainsi modifié entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021. La Direction de l'UNIL soumettra à la prochaine séance du CU une proposition d'adaptation du RGE au nouveau RLUL.

#### Budget 2021 révisé

**Présentation.** Le vice-recteur Martial Pasquier présente le budget 2021 révisé, compte tenu de la baisse de la subvention cantonale et rappelle qu'il doit encore être adopté par le Grand Conseil.

**Discussion.** Pascal St-Amour, président de la commission de gestion explique qu'après avoir examiné ce budget révisé, cette commission est arrivée à la conclusion que ce budget révisé était en accord avec le budget ratifié par le CU le 14 mai 2020, malgré une année difficile.

Le président du CU, Marc-Olivier Boldi informe le CU que, comme les années précédentes, le bureau a renoncé à soumettre le budget révisé à un vote de ratification du CU (cf. art. 29 al. 1 lit. e LUL) et qu'il partait de l'idée que si aucun membre du CU ne demandait expressément un tel vote, il faudrait retenir une ratification tacite du CU.

En réponse à des questions d'Ariane Morin et de Daniel Rod, Martial Pasquier expose que l'augmentation du budget personnel Centre profitait à toutes les facultés, en raison de la mutualisation de certaines prestations, par exemple au niveau du Centre informatique. Il ajoute que la Direction n'a en pas de logique d'externalisation des prestations, mais que la mutualisation pourrait être développée, notamment avec des institutions avec lesquelles l'UNIL collabore.

### 4. Communication de la commission législative sur l'avancement de ses travaux concernant la directive 0.17 et l'avis de droit de la DGES sur le huis-clos

#### Directive 0.17

**Présentation.** Olivier Bauer, président de la commission législative, explique que celle-ci a été convaincue par les arguments des motionnaires et qu'elle propose au CU d'une part d'adopter la motion du 14 septembre 2020 visant au retrait de la directive 0.17 et d'autre part de permettre à la commission législative d'approfondir ses travaux en auditionnant notamment le président du conseil de discipline.



**Discussion.** La rectrice Nouria Hernandez exprime son étonnement sur le fait que la commission législative recommande l'adoption de la motion sans avoir procédé à des auditions préalables. Le vice-recteur Gorgio Zanetti relativise l'urgence d'un retrait de la directive 0.17 et insiste sur la nécessité d'avoir un cadre normatif clair pour les règles et usages de l'UNIL, notamment dans le contexte nouveau du Vortex.

#### **Vote**

- Le CU accepte la motion du 14 septembre 2020 visant au retrait de la directive de la Direction 0.17, Règles, usages et mesures disciplinaires concernant les étudiants et auditeurs de l'UNIL, par 25 oui, 2 non et 10 abstentions, et charge par conséquent la Direction de retirer cette directive dans les plus brefs délais.
- Le CU accepte de confier à la commission législative le soin de poursuivre ses travaux relatifs à la procédure disciplinaire par 35 oui, 0 non et 3 abstentions.

#### **Avis de droit de la DGES sur le huis clos.**

Olivier Bauer explique que la commission législative celle-ci n'a encore pu se pencher sur l'avis de droit de la DGES relatif au huis clos et qu'elle reviendra à ce propos en 2021 devant le CU.

### **5. Actualisation de la signalétique COVID sur l'ensemble du campus**

La rectrice Nouria Hernandez et le secrétaire général de l'UNIL, Marc de Perrot, relèvent que les affiches « COVID » ont en principe été mises à jour sur le campus ; ils invitent à signaler à UNISEP d'éventuelles affiches obsolètes et relèvent enfin qu'il faut trouver le juste équilibre entre l'appel à la responsabilité de chacun.e et l'application de règles sur le campus.

Daniel Rod encourage les unités à mettre des affiches à jour à disposition des collaborateurs.

### **6. Interpellation du 14 septembre 2020 visant à éclaircir comment la LUL et le RLUL ont été respectés à propos des enseignements interdisciplinaires du HUB Entrepreneuriat et Innovation.**

**Présentation.** Ariane Morin présente la motion au nom des interpellants. Elle précise ce que cette motion se rapporte aux cours « innovation sociale » et « défis de l'innovation durable » présentés comme les enseignements interdisciplinaires du HUB sur le site internet de cette plate-forme.

**Discussion.** La rectrice Nouria Hernandez s'exprime en son nom et en celui de la vice-rectrice Déborah Philippe, absente. Elle rappelle que le HUB est une plate-forme



interdisciplinaire développée avec l'accord et l'implication des facultés. Elle ajoute que les enseignants qui donnent les cours visés dans la motion sont d'une part un PO HEC et d'autre part la directrice exécutive du HUB, qui intervient comme chargée de cours sous la responsabilité de ce PO. Selon elle, le plan d'intentions de la Direction doit se comprendre non comme un schéma contraignant, mais comme une base pour les négociations budgétaires avec le Conseil d'Etat, qui n'empêche pas que d'autres actions puissent être menées en fonction de l'évolution du contexte académique, économique et social. La rectrice reconnaît pour finir que la présentation sur le site du HUB des enseignements visés par de la motion est maladroite et qu'ils pourraient être rattachés à la faculté des HEC.

M. Jean-Philippe Bonardi, doyen de la faculté des HEC souligne le souci d'interdisciplinarité qui a mené à la conception et à la gestion de ces deux enseignements. Il reconnaît lui aussi l'inadéquation de leur présentation sur le site internet du HUB et ne voit pas d'inconvénient à ce qu'ils soient formellement rattachés à la faculté des HEC.

M. Brian Favre exprime les soucis du corps intermédiaire sur l'impact sur la relève académique du recrutement d'enseignants non titulaires d'un doctorat.

M. Lorenzo Tomasin demande s'il est usuel qu'une charge de cours soit confiée à un.e membre du PAT, par ailleurs non titulaire d'un doctorat. Les vice-recteurs François Bussy et Martial Pasquier répondent qu'ils n'ont pas de données à ce sujet.

## **7. Motion subsidiaire du 14 septembre 2020 visant à éclaircir comment la LUL et le RLUL ont été respectés à propos des enseignements interdisciplinaire du HUB Entrepreneuriat et innovation**

Les motionnaires Ariane Morin, Brian Favre et Lucas Klotz se déclarent convaincus par les explications de la Direction à propos de leur interpellation et retirent par conséquent leur motion.

## **8. Divers et interpellation**

Au nom du CU, son président du CU Marc-Olivier Boldi félicite M. Frédéric Herman pour sa nomination comme recteur de l'UNIL par le Conseil d'Etat.

Olivier Bauer demande si les étudiants pourront être informés suffisamment tôt des modalités d'enseignement à distance ou en présentiel au semestre de printemps 2021, afin qu'ils puissent se retourner, notamment en matière de logement. La rectrice Nouria Hernandez lui répond que la Direction est consciente de la situation de précarité des étudiants et qu'elle réagira aussi vite que possible en fonction d'une évolution de la situation difficile à prévoir.



**UNIL** | Université de Lausanne  
Direction  
Conseil de l'Université  
bâtiment Unicentre  
CH-1015 Lausanne

En réponse à une question d'Ariane Morin sur la modification en cours de la directive de la Direction 4.2 sur l'intégrité scientifique, le vice-recteur François Bussy explique que cette directive doit être révisée car elle est peu claire, notamment sur la procédure. Ses modifications seront soumises aux doyens lors de la séance DiDo du 8 décembre 2020. Le CU sera invité à analyser la première partie de la directive, qui ne concerne pas la procédure. La Direction soumettra aussi à discussion un projet de charte et de vade-mecum du chercheur.

Le président du CU Marc-Olivier Boldi rappelle que la prochaine séance du CU aura lieu le 25 février 2021 et souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année à tout le monde.

La séance est levée à 18h40.

CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ



Marc-Olivier Boldi,  
Président

